



Une pierre à la fois

Projet de conservation de Province House

Le lieu historique national Province House fait actuellement l'objet du plus important projet de conservation depuis sa construction, il y a plus de 170 ans. L'édifice Province House est un bâtiment historique et complexe, et sa conservation présente un défi particulier, celui de remettre en état la structure tout en respectant sa valeur patrimoniale et ses éléments caractéristiques.

Le gouvernement du Canada investit dans le projet de conservation de Province House, qui est le berceau de la Confédération et le siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce projet a débuté en 2015 et devrait être achevé en 2021. Pour connaître tous les détails du projet, consultez notre site Web :

www.parcscanada.ca/provincehouse

Dans ce bulletin périodique, nous fouillerons dans l'histoire de Province House et nous soulignerons les efforts déployés pour préserver cette pièce emblématique de notre patrimoine culturel.

Photo gracieusement fournie par le gouvernement de l'Î.-P.-É., 2014.

Éléments caractéristiques définissant la valeur patrimoniale de Province House

- La conception symétrique
- Les élévations extérieures équilibrées avec portiques centraux et frontons
- L'usage décoratif des colonnes et des pilastres.
- Les murs de maçonnerie extérieurs
- Les caractéristiques architecturales de la Salle de la Confédération
- Les détails de l'intérieur comme l'escalier central, les arches des couloirs, les médaillons des plafonds, les moulures et les fenêtres à guillotine en bois

Pour en apprendre davantage sur ces éléments, rendez-vous sur notre site Web :

www.parcscanada.ca/provincehouse



Fin de la première phase

À partir de mai 2017, des travaux de grande envergure ont été réalisés sur l'édifice Province House afin de le protéger et de le stabiliser. La phase 1, dirigée par Quinan Construction Ltd. d'Orillia, Ontario, consistait à protéger et, dans certains cas, à retirer, les éléments historiques situés à l'intérieur de l'édifice. Parmi ces éléments, on retrouvait les colonnes, les pilastres, les médaillons de plafond, les arches, les fenêtres et l'escalier central. Chacun de ces éléments a été soigneusement emballé puis étiqueté pour en assurer la protection jusqu'à ce qu'ils soient remis à leur emplacement d'origine, durant une phase ultérieure du projet. À l'extérieur du bâtiment, la première phase de construction d'un exosquelette en acier s'est achevée, lequel aidera à stabiliser le bâtiment tout en servant de plateforme de travail sécuritaire et efficace, une clôture a été construite et le pourtour du bâtiment a été excavé pour exposer les fondations.

Quinan Construction a embauché des travailleurs clés de l'Ontario et a complété son équipe avec de la main-d'œuvre locale, la majorité des sous-traitants proviennent de l'île. En outre, l'entrepreneur a collaboré avec la Confédération mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard pour embaucher un employé autochtone, et des diplômés du programme de menuiserie patrimoniale du Collège Holland ont aussi été embauchés pour travailler au projet.

Prochaines étapes

La phase 2 est maintenant en cours. Cette partie des travaux de conservation viseront principalement l'enveloppe du bâtiment, ce qui comprend les murs extérieurs, et d'autres travaux porteront sur les fondations, les murs porteurs intérieurs, les planchers et le toit et l'accessibilité universelle à l'extérieur. Un contrat visant des services de gestion de la construction pour les prochaines phases du projet a été attribué à PCL Constructors Ltd, au nom de Parcs Canada, par le centre d'expertise canadien en conservation du patrimoine bâti public de Services publics et Approvisionnement Canada.

Les travaux de la phase 1 à l'intérieur ont permis d'en savoir davantage sur la construction des murs en maçonnerie. S'ils doivent tout de même faire l'objet d'importants travaux, les murs sont en meilleur état que prévu. L'information recueillie a donné à l'équipe de conservation une meilleure idée de la démarche de conservation à adopter. La démarche initiale prévoyait de démonter complètement les murs extérieurs et de les reconstruire. À l'heure actuelle, l'équipe prévoit une démarche alliant la réparation *in situ* et le démontage/remontage, ce qui est moins intrusif et permettra de mieux préserver la structure patrimoniale.

La réparation *in situ* – une nouvelle approche

Les lecteurs des numéros précédents se rappelleront qu'un des objectifs principaux du projet est de réparer les murs de pierres extérieurs. Lorsque l'édifice Province House a été construit dans les années 1840, les constructeurs ont utilisé une technique courante de l'époque : deux assises de pierres séparées par une insertion de gravats. Au cours des 170 dernières années, l'eau s'est infiltrée dans l'édifice de nombreuses manières – par le toit, entre les pierres, et même depuis le sol en remontant dans les fondations de pierres. L'eau de pluie et un mélange de mortier faible ont mené à la détérioration des joints entre les pierres des murs.

Au départ, on avait proposé de démonter et de réassembler les pierres pour régler ce problème, c'est-à-dire retirer les pierres de la structure une à une pour les réparer, puis remonter le mur. Toutefois, un examen plus poussé a

démontré qu'une approche de réparation *in situ* pourrait fonctionner à de nombreux endroits.

Qu'est-ce que la réparation *in situ*? Il s'agit d'une approche consistant à réparer les murs endommagés en place, au lieu de les enlever complètement et de les réassembler. Cette approche est moins invasive, protège davantage la structure patrimoniale du bâtiment et est plus économique. Dans certains cas, quand la pierre est particulièrement en mauvais état, l'approche de démontage/réassemblage sera utilisée. L'équipe de projet est convaincue que cette approche combinée sera la meilleure pour répondre aux besoins de conservation de Province House, et elle respecte les pratiques exemplaires en matière de conservation d'édifices patrimoniaux.



Fondation en pierres de l'île après un dégarnissage en profondeur des joints (à gauche) et remplissage des vides en cours (à droite). Photos gracieusement fournies par le secrétariat de la conservation du patrimoine, 2017.

Essai de réparation *in situ* terminé

Des travaux continus

L'intérieur de Province House a grandement changé depuis le début du projet de conservation, en 2015. Voici quelques photos qui montrent l'étendue des travaux en cours.

Salle de la Confédération



Assemblée législative



Bibliothèque de l'Assemblée législative



L'histoire de Thomas et de Frances Preedy

Le lieu historique national Province House est célébré pour de nombreuses raisons – et le siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard depuis 1847, il a été le théâtre de la Conférence de Charlottetown en 1864, où les Pères de la Confédération se sont rencontrés pour la première fois pour discuter d'une union des colonies britanniques de l'Amérique du Nord. Mais saviez-vous qu'une famille avait habité dans le sous-sol du bâtiment? En effet, Thomas et Frances Preedy étaient les concierges de Province House (alors connu sous le nom d'édifice Colonial) au milieu des années 1800.

Thomas Preedy est né dans l'Oxfordshire, en Angleterre, en 1803. Il a rencontré Frances Moore, originaire de Maidstone, Kent, où ils se sont mariés le 20 octobre 1831. Le premier de leurs six enfants est né un an plus tard à St Martin's, comté d'Oxford, en Angleterre. Thomas travaillait comme épicier dans la région. Les dossiers de recensement indiquent qu'ils vivaient encore en Angleterre en 1841, à Great Milton, dans l'Oxfordshire.

Il y a peu d'information sur l'installation de la jeune famille dans le Nouveau Monde, mais on sait qu'ils ont fini par s'établir à Charlottetown quelque part au milieu des années 1840. L'année où l'édifice Colonial a ouvert, en 1847, Thomas a été nommé

concierge. Il est ensuite devenu commis dans un bureau de la rue Queen, mais Frances est demeurée concierge de l'édifice.

Thomas, Frances et leurs six enfants vivaient dans un petit logement dans le sous-sol de l'édifice. Certes, ils étaient à l'étroit, mais la famille recevait un salaire annuel de 50 £, ce qui était le salaire de certains députés de l'Assemblée législative à l'époque!



"Colonial Building from Hughes Corner," Diapositive sur lanterne, Bureau des archives et des documents publics de l'Île-du-Prince-Édouard, Acc2702/a23/6



Conseils pratiques pour les visiteurs

Même si Province House est fermé en raison du projet de conservation, Parcs Canada continue de raconter l'histoire de l'édifice et de la Confédération :

Découvrez l'exposition « **L'histoire de la Confédération** » présentée dans le foyer supérieur du Centre des arts de la Confédération; vous y verrez une impressionnante réplique de la Salle de la Confédération. Entrée gratuite.

Heures d'ouverture :

Juin : Du lundi au samedi, de 10 h à 15 h.

Juillet et août : Du lundi au samedi, de 9 h à 17, dimanche, de 12 h à 17 h.

- Lors de la visite de l'exposition « L'histoire de la Confédération », n'oubliez pas de visionner le film primé de Parcs Canada, « **Un édifice, une destinée** », portant sur la Conférence de Charlottetown de 1864.
- Cet été, ne manquez pas **Province House : réalité virtuelle!** Cette expérience de réalité virtuelle entièrement interactive et immersive sera une toute nouvelle façon amusante et participative de faire l'expérience de l'édifice. Restez à l'affût, elle se trouvera sur la place supérieure du Centre des arts près de la Confédération, près de l'entrée de la billetterie.

Pour nous joindre

Parcs Canada s'est engagé à transmettre toute l'information sur l'important projet de conservation du lieu historique national Province House.

Courriel : pnipe.peinp@pc.gc.ca

Téléphone: 902-566-7050

Adresse postale

2 Palmer Lane
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 5V8